

Novembre en toute sécurité

L'hiver approche à grands pas, les températures chutent. Mais le risque de se faire avoir sur internet, lui, ne diminue pas ! Notre premier article traite du *money muling*, un procédé utilisé par les criminelles et les criminels pour blanchir de l'argent en utilisant les comptes bancaires d'honnêtes gens afin de faire transiter de l'argent sale vers d'autres comptes bancaires. Notre deuxième article traite de l'arnaque à l'appel choc, une technique redoutable qui vise à soutirer de l'argent à des victimes en se faisant passer pour un faux policier ou un faux banquier. Comme il fait nuit de plus en plus tôt, les risques d'accidents sont plus grands. C'est pour cette raison que notre troisième article traite de la campagne « Made visible » menée par le TCS. Vous y trouverez tous les conseils utiles afin d'augmenter votre visibilité sur la route et ainsi limiter les risques d'accident. Enfin, il nous semble important de rappeler dans le dernier article qu'il n'est pas trop tard pour monter les pneus d'hiver, et de rappeler également les risques encourus si vous décidez de ne pas le faire.

Le money muling

L'expression « trop beau pour être vrai » prend tout son sens lorsqu'on parle de *money muling*. En effet, vous trouvez sur internet des individus vous proposant un travail d'agent financier « bien rémunéré ». Pour cela, il vous suffit de recevoir des fonds sur votre compte bancaire, puis de les transférer à un autre compte bancaire, peu importe le moyen (virement bancaire, Western Union, etc.). Facile, pas vrai ? En réalité, vous vous rendez complice de blanchiment d'argent, car cet argent que vous transférez est en réalité issu d'activités criminelles. Cette infraction est punie par l'article 305^{bis} du Code pénal, et vous risquez pour cela une peine pécuniaire, voire une peine de prison.

Notre article fournit des informations détaillées au sujet des modes opératoires, des conséquences juridiques et des moyens pour vous prémunir du *money muling*.

[Le piège du blanchiment d'argent](#)

L'arnaque à l'appel choc

Ce type d'arnaque englobe toutes celles où l'escroc se fait passer pour une autorité ou un membre de votre famille afin d'abaisser votre vigilance pour vous voler votre argent. Dans le cas du faux policier, vous recevez un appel d'une ou un prétendu agent qui vous annonce que votre compte bancaire a été piraté et qu'il faut le sécuriser. Elle ou il vous annonce ensuite qu'une ou un de ses collègues (une ou un complice) viendra à votre domicile récupérer ladite carte bancaire ainsi que ses codes d'accès afin de la mettre en lieu sûr. Une fois en possession des escrocs, ceux-ci l'utiliseront afin d'effectuer des retraits frauduleux. Attention, car le mode opératoire peut varier en fonction du rôle joué par les arnaqueuses et les arnaqueurs (membre de la famille, banquière ou banquier, avocate ou avocat, les possibilités sont quasi infinies).

Notre article dresse la liste de ces arnaques avec leurs points communs et prodigue des moyens de prévention appropriés.

[Comment identifier et éviter les appels chocs ?](#)

La campagne Made visible

La nuit, le risque d'accident est multiplié par trois par rapport au jour. Comme l'hiver approche, il fait nuit plus rapidement, ce qui augmente davantage les risques d'accidents. Dans ce contexte, la TCS a mené une campagne de prévention appelée « Made visible » le 6 novembre 2025. Plusieurs conseils judicieux ont été donnés afin d'augmenter la visibilité des personnes sur la route : port de vêtements clairs, réflecteurs aux pieds et aux chevilles, lampes LED blanches non clignotantes s'il n'y a pas de lumière publique, et bien d'autres conseils que vous pourrez retrouver sur notre article dédié à cette campagne.

[Restez visibles dans l'obscurité](#)

La pose des pneus d'hiver

L'hiver approche, la neige aussi. Un moment opportun pour rappeler qu'il n'est pas trop tard pour troquer ses pneus d'été contre ses pneus d'hiver ! Il est également important de rappeler que la loi ne vous oblige pas à remplacer vos pneus. Cependant, votre responsabilité sera engagée en cas d'accident.

Pour tout savoir sur les pneus d'hiver, consultez notre article sur le sujet.

[Les choses à savoir sur les pneus d'hiver](#)

Statistiques

Par rapport au mois de septembre dans le Canton de Vaud, nous observons en octobre une légère diminution des agressions, incivilités et vols en tous genres ainsi qu'une diminution moyenne des cambriolages. Aucune diminution significative n'est à rapporter pour la cybercriminalité, les escroqueries et extorsions ainsi que les vols de véhicules et de plaques.

[Statistiques](#)

E-mail d'accompagnement pour les communes / postes de gendarmerie

Bonjour,

Pour cette newsletter « Info Police – Population » du mois de novembre, nous avons choisi de nous concentrer sur deux thématiques distinctes, à savoir la cybercriminalité et la prévention routière. Notre premier article parle du *money muling*, un procédé lié au blanchiment d'argent : nous présentons ses caractéristiques et fournissons des conseils de prévention adaptés. Notre second article traite des arnaques à l'appel choc, qui comprennent les arnaques au faux policier, faux banquier, faux neveu, etc. Le troisième article porte sur la campagne « Made visible » et sur les mesures à adopter pour augmenter sa visibilité sur la route. Enfin, le quatrième article aborde la question des pneus d'hiver, pourquoi les poser, quand les poser, et quels sont les risques si on ne le fait pas.

Nous vous invitons à consulter notre site www.votrepolice.ch pour retrouver d'autres articles de prévention.

Avec nos meilleures salutations

La Division prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise